



©Florian Denis

Formation

TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS – GROUPE ZOOLOGIQUE DES REPTILES ET AMPHIBIENS

Vendredi 16 octobre 2026 (16/10/2026)
Nîmes (30) À l'occasion des Reptiliades

CONTENU ET OBJECTIFS

Mode d'organisation et rythme

Action en présentiel, organisée en inter entreprise, collective.

Prérequis

Maîtrise du français (oral et écrit), engagement sur l'honneur sans évaluation

Modalités d'évaluation

Une évaluation sommative sous forme de QCM est prévue en fin de session. Elle ne sanctionne pas l'acquisition du titre de convoyeur.

Pourquoi cette formation ?

Vos activités vous demandent de transporter des animaux vivants ? La formation TAV (Transport d'Animaux Vivants) est obligatoire pour toute personne effectuant un transport d'animaux dans le cadre de ses activités professionnelles sur plus de 65 km. En effet, dans ce contexte, vous devez suivre la réglementation du transport d'animaux vivants (CE 1/2005). A l'issue de cette formation, vous serez en mesure de (i) convoier, dans le cadre d'une autorisation de transport, des animaux en respectant leur bien-être, (ii) savoir repérer le stress des animaux et le minimiser, (iii) organiser un voyage de manière optimale en respectant les normes d'hygiène et de sécurité et (iv) savoir réagir en cas de problème.

Elle est éligible à l'obligation de maintien de compétences des personnels des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques ayant validé une formation "Utilisation des animaux de la faune sauvage non hébergée à des fins scientifiques".

Réf. : Article 3 de l'arrêté du 1er février 2013 relatif à l'acquisition et à la validation des compétences des personnels des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques.

**8h de formation,
sur 1 journée**



INTERVENANTS



CHARLOTTE HUBLER
SHF

Titulaire d'un diplôme de formatrice professionnelle d'adultes et capacitaire "entretien et élevage" et "vente et transit" d'animaux d'espèces non domestiques depuis 2014, Charlotte est la chargée de mission "formation" de la SHF depuis 2025. Elle intervient sur plusieurs actions de formation, notamment lorsqu'il s'agit d'espèces exotiques.



CLÉMENT PAILLUSSEAU
Clinique vétérinaire Argos SpéNAC

Diplômé de la spécialité herpétologie du European College of Zoological Medicine (ECZM), Clément est un vétérinaire spécialiste exerçant à Paris à la Clinique vétérinaire Argos SpéNAC.



PROGRAMME DÉTAILLÉ

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
9h00 – 9h15	Accueil / Présentation / Positionnement	• Définir son niveau de compétence sur les items abordés • Se positionner sur ses pratiques liées au transport de reptiles et amphibiens vivants
9h15 – 9h30	Termes techniques de la législation relative au transport des animaux vivants	Thème A • Comprendre et définir les termes spécifiques au transport d'animaux vivants • Comprendre la réglementation encadrant le transport d'animaux vivants
9h30 – 10h	Conditions minimales applicables au transport des animaux	Thème B • Connaître et nommer les conditions minimales applicables au transport d'animaux vivants • Identifier et appliquer des bonnes pratiques de transport • Définir l'aptitude au transport et indiquer les cas d'inaptitude, reconnaître les cas particuliers • Distinguer un animal apte ou inapte au transport • Identifier certains dangers et les risques associés dans le cadre du transport d'animaux vivants
10h - 10h30	Législation communautaire	Thème H • Comprendre la réglementation encadrant le transport d'animaux vivants • Identifier les espèces et transports relevant des obligations du règlement CE 1/2005 • Comprendre les notions liées aux autorisations de transporteurs et aux autres documents à présenter en cours de transport • S'approprier les différentes procédures

PROGRAMME DÉTAILLÉ

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
10h - 10h30 (suite)	Législation communautaire (suite)	• Maîtriser les notions liées aux informations et documents nécessaires à bord du véhicule au titre de la protection animale • Gérer toutes les informations et démarches liées à la compétence du conducteur • Vérifier la présence et mettre en œuvre les instructions écrites spécifiques obligatoires • Connaître les particularités qui différencient les autorisations de type 1 et de type 2 • Connaître, reconnaître et gérer les notions liées au certificat d'agrément de véhicule • Connaître, reconnaître et gérer les notions liées aux documents supplémentaires associés aux animaux (origines, marquage, etc.) • Connaître et maîtriser les obligations, responsabilités et devoirs des opérateurs du transport • Être sensibilisé aux notions de manquements et sanctions • Citer des dispositions administratives et des sanctions pénales pouvant être prise à l'encontre des opérateurs de transport
10h30 - 11h	Le transport et son impact sur le bien-être et la sécurité des animaux	Thème D • Assurer la sécurité des animaux en tout temps • Éviter les blessures et les souffrances aux animaux • Connaître et savoir utiliser le matériel nécessaire au transport des animaux, du conditionnement, en passant par le transport et jusqu'à la livraison • Identifier les différents modes de conduite, faire le lien avec la sécurité des animaux
11h - 11h15	Pause	

PROGRAMME DÉTAILLÉ

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
11h15 - 12h30	Atelier de travail et réflexion « Difficultés rencontrées » Contexte et cadre : • Législation et réglementation • Obligations de moyens et logistique • Sécurité du personnel	Thèmes N-A-B-D-H • Anticiper les difficultés potentielles en analysant des situations rencontrées • Concilier les exigences professionnelles et réglementaires • Mettre en place des stratégies pour faire face aux difficultés
12h30 - 13h30	Pause déjeuner	
13h30 - 14h15	Connaissance générale des animaux	Thème C • Comprendre la notion d'être sensible • Définir la notion de bien-être animal • Citer et comprendre les 5 libertés individuelles définies par l'Organisation mondiale de la santé animale • Maîtriser les notions et termes définissant le bien-être animal • Connaître les notions d'éthologie, d'anatomie, de physiologie et de zootechnie utiles à la mise en œuvre de la réglementation et des bonnes pratiques de transport • Utiliser ses connaissances pour transporter les animaux avec soin • Identifier les différents comportements des animaux • Définir les différents besoins des animaux et les notions de stress chez les animaux

PROGRAMME DÉTAILLÉ

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
14h15 - 14h45	Manipulation et contention lors du transport de l'animal	Thème F • Comprendre les notions associées à la manipulation et contention lors du transport de reptiles et amphibiens • Citer et s'appropriier les bonnes pratiques de manipulation et contention des animaux • Connaître et proscrire les comportements et manipulations interdits, réglementés, ou éthiquement inappropriés • S'approprier les notions de sécurité et santé au travail dans le cadre du transport d'animaux vivants • Anticiper les comportements à risque des reptiles et amphibiens vis-à-vis des personnes • Citer des mesures pour prévenir la fuite des animaux • Identifier et mettre en place des mesures de prévention des risques adaptées
14h45 - 15h	Attitude vis-à-vis des animaux malades ou blessés	Thème G • Appliquer les bonnes pratiques concernant l'attitude vis-à-vis des animaux malades ou blessés • Connaître les procédures opérationnelles adaptées, en termes de gestes, de précautions et de décisions à prendre face à un animal malade ou blessé • Choisir le mode opératoire le plus adapté en fonction de la situation et du contexte • Savoir évaluer les situations nécessitant l'intervention d'un vétérinaire (pour soins ou mise à mort)

PROGRAMME DÉTAILLÉ

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
15h15 - 16h	Les spécificités du transport de reptiles et amphibiens vivants	Thème B-C-D-F-G • Définir l'aptitude au transport chez les reptiles et amphibiens • Être capable d'indiquer les cas d'inaptitude chez les reptiles et amphibiens • Identifier les cas particuliers • Distinguer un reptile et/ou un amphibien apte ou inapte au transport • Distinguer les situations nécessitant un avis vétérinaire • Utiliser ses connaissances pour transporter les reptiles et amphibiens avec soin • Identifier les différents comportements (signaux d'émotion et d'intention) des reptiles et amphibiens • Connaître et savoir utiliser le matériel nécessaire au transport des reptiles et amphibiens, du conditionnement à la livraison
16h - 17h	Étude de cas Organiser un transport de longue durée d'un groupe de reptiles et amphibiens	Thème A-B-C-D-F-G-H-N • Exercice pratique en groupe : « Simulation d'organisation d'un transport de type 2 » • Analyser une liste d'espèces et le nombre d'individus à transporter, lister leurs besoins physiologiques et comportementaux pouvant impacter les modalités de transport • Lister toutes les actions liées à l'organisation du transport • Rédiger un projet de mise en œuvre opérationnelle et logistique • Prendre en compte les données météorologiques, l'itinéraire, les potentielles difficultés et les obligations légales et réglementaires dans le plan de transport • Présenter un plan de transport
17h - 17h30	Évaluation	
17h30 - 18h	Réunion-bilan de la journée	

INFORMATIONS PRATIQUES



Lieu de formation (présentiel)

230 Av. du Languedoc 30000 Nîmes (Gard)
Parc des Expositions de Nîmes

À l'occasion des Reptiliades



Nombre de participants

La formation est limitée à 20 participants. Le nombre minimum d'inscriptions est fixé à 14 personnes.



Publics concernés

Professionnels et particuliers



Repas du midi non inclus

Vous devez prévoir votre repas du midi. Des restaurants se trouvent à proximité.



Personnes souhaitant obtenir le titre de convoyeur

Personnels du secteur de la recherche, du secteur de la vente, du secteur vétérinaire et du secteur zoologique. Personnes au contact d'animaux d'espèces non domestiques. Personnes détentrices ou non d'un certificat de capacité pour l'entretien et l'élevage, la vente, la vente et le transit, la présentation au public, le soin à faune sauvage. Toute personne souhaitant se renseigner sur les thématiques abordées.



Pour les personnes capacitaires : cette formation permet d'exercer son devoir de veille réglementaire sur la faune sauvage captive.

Pour les personnes formées à l'UAFS : Elle est éligible à l'obligation de maintien de compétences des personnels des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques ayant validé une formation "Utilisation des animaux de la faune sauvage non hébergée à des fins scientifiques".

Réf. : Article 3 de l'arrêté du 1er février 2013 relatif à l'acquisition et à la validation des compétences des personnels des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques.



Contenu pédagogique

Cours théoriques diffusés par supports PPT. Les cours sous forme de livret pédagogique sont livrés aux apprenants. Les cours se déclinent en activités pratiques, travaux en groupes, gaming, etc.



Contact

Pour toute question, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

formation@lashf.org

INSCRIPTION



Afin de vous inscrire, nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire en ligne, en cliquant sur le lien suivant, avant le 01/10/2026 :

[ACCÉDER AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#)



Le coût pédagogique de cette formation est de 40 €/h, soit 320 €.

Les frais d'inscription sont fixés à 30 €.

Le coût individuel de cette formation s'élève donc à 350 € toutes charges comprises*.

* La SHF est exonérée de TVA au titre de l'article 261-4-4a du Code général des impôts pour ses activités s'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle.

Cette formation est finançable.

Certification Qualiopi n° 23FOR01248.1

La certification QUALIOPi a été délivrée pour la catégorie suivante : actions de formation.

Personnes en situation de handicap

Si vous êtes une personne en situation de handicap et que vous souhaitez nous en faire part, vous pouvez nous contacter. Nous pourrions essayer d'adapter nos modalités et tenter de prendre les dispositions nécessaires à votre accueil. Notre référente handicap, Charlotte HUBLER (charlotte.hubler@lashf.org) est à votre disposition.

Conditions d'annulation

Au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, les coûts pédagogiques seront facturés à 100%. Téléchargez le [Règlement intérieur de nos actions de formation](#).





Société Herpétologique de France

SIRET 442 242 079 00022

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro NDA n° 11756775575

auprès du préfet de région d'Île-de-France

Siège social : 57 Rue Cuvier, CP 41, 75005 Paris

<https://lashf.org> – formation@lashf.org